



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
21 JUIN 2021

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 21 juin 2021 à 09 h 30 exceptionnellement à huis clos et par appel conférence en raison de la pandémie de la COVID-19 et tel que permis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle ont assisté :

M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Mme Nathalie Bellavance, 2^{ième} vice-présidente
Mme Nathalie Ricard, membre
Mme Brigitte Villeneuve, membre
M. Bertrand Lefebvre, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, coordonnatrice administrative et assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies
M. Daniel Paquette, directeur des opérations

RÉSOLUTION NO : A61-06-2021
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A62-06-2021
(Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 17 mai 2021 et de l'assemblée extraordinaire du 28 mai 2021;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Affectation solde disponible – Règlement 33;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

6. Autorisation d'une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté d'un montant de 398 600 \$ en paiement du solde de l'emprunt à refinancer – Règlements 28, 29-1 et 30;
7. Virements et affectation – Excédents de fonctionnement accumulés – Projet du poste de pompage d'eau brute;
8. Adoption de la lettre d'entente 2021-01 – Modalités entourant les remplacements par les employés temporaires pour la période comprise entre le 20 juin 2021 et le 15 septembre 2021;
9. Remerciements – Départ à la retraite de Monsieur Daniel Francoeur;
10. Précisions sur les conditions de travail – Coordinatrice administrative;
11. Ratification du mandat à la firme Le Cabinet RH inc.;
12. Adoption de soumission RAIM-2021-006 – Travaux de construction d'une conduite de contournement avec équipement motorisé sur le boulevard la Pinière;
13. Adoption de soumission RAIM-2021-011 – Travaux de modification du poste d'eau brute;
14. Renouvellement (1^{er}) de soumission RAIM-2020-009 – Services d'électricien pour l'entretien, réparations et modifications aux équipements et bâtiments de la RAIM;
15. Affaires nouvelles;
16. Période de questions;
17. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A63-06-2021

(Adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 17 mai 2021 et de l'assemblée extraordinaire du 28 mai 2021)

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 17 mai 2021 et de l'assemblée extraordinaire du 28 mai 2021 soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A64-06-2021

(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 610 848,15 \$ et de 136 143,75 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 192 036,35 \$ et de 121 000,83 \$ préparées le 15 juin 2021 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A65-06-2021 (Affectation solde disponible – Règlement 33)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) procédera au refinancement du règlement 33, le 2 septembre prochain;

ATTENDU QUE ce règlement comporte un solde disponible qui doit être appliqué en réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise l'appropriation du solde disponible du règlement 33 au montant de 14 518,02 \$ et son affectation en réduction du solde de l'emprunt à refinancer.

QUE la présente résolution soit transmise au service du financement municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A66-06-2021 (Autorisation d'une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté d'un montant de 398 600 \$ en paiement du solde de l'emprunt à refinancer – Règlements 28, 29-1 et 30)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) procédera au refinancement de plusieurs règlements d'emprunt le 2 septembre prochain;

ATTENDU l'excédent de fonctionnement non affecté de 2 480 402 \$ au 31 décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté d'un montant de 398 600 \$ en paiement du solde de l'emprunt à refinancer;

Règlement	Excédent de fonctionnement non affecté
28	84 500 \$
30	285 500 \$
29-1	28 600 \$
	<hr/>
	398 600 \$

QUE la présente résolution soit transmise au service du financement municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A67-06-2021

**(Virements et affectation – Excédents de fonctionnement accumulés –
Projet du poste de pompage d'eau brute)**

ATTENDU la résolution 140-11-2020 concernant l'adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2021-2022-2023, dans lequel le projet de modification du poste de pompage d'eau brute prévoyait une dépense de 750 000 \$ financé par un excédent de fonctionnement affecté;

ATTENDU QUE des montants respectifs de 68 000 \$ et de 236 959 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté – poste de pompage d'eau brute ont déjà été affectés au projet par les résolutions A10-01-2021 et A59-05-2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise un virement de 250 000 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté – situations d'urgence vers l'excédent de fonctionnement non affecté.

QUE le conseil autorise un virement de 250 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté vers l'excédent de fonctionnement affecté – poste de pompage d'eau brute.

QUE le conseil autorise l'affectation d'un montant de 445 041 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté – poste de pompage d'eau brute aux activités d'investissement pour le financement du projet de modification du poste de pompage d'eau brute.

QUE le financement excédentaire à la fin du projet, le cas échéant, soit retourné à l'excédent de fonctionnement affecté – poste de pompage d'eau brute.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A68-06-2021

**(Adoption de la lettre d'entente 2021-01 – Modalités entourant les
remplacements par les employés temporaires pour la période comprise
entre le 20 juin 2021 et le 15 septembre 2021)**

ATTENDU la lettre d'entente 2021-01 par laquelle la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4361 conviennent des modalités entourant les remplacements par les employés temporaires pour la période comprise entre le 20 juin 2021 et le 15 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise la signature de la lettre d'entente numéro 2021-01 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4361, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le président et la secrétaire-trésorière, ou un des vice-présidents et l'assistante secrétaire-trésorière en leur absence, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, la lettre d'entente portant le numéro 2021-01.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A69-06-2021
(Remerciements – Départ à la retraite de Monsieur Daniel Francoeur)

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

La Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) tient à souligner de façon particulière le départ à la retraite de Monsieur Daniel Francoeur après 35 ans de loyaux services à la RAIM. Au cours de sa carrière, Monsieur Francoeur s'est distingué par sa fiabilité et son engagement professionnel. Son implication et son dévouement exceptionnel à l'égard de l'organisation sont incontestables.

La RAIM remercie Monsieur Francoeur pour sa contribution et lui souhaite une longue et heureuse retraite bien méritée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A70-06-2021
(Précisions sur les conditions de travail – Coordinatrice administrative)

ATTENDU la résolution 08-01-2020 daté du 27 janvier 2020 autorisant la création d'un poste de coordonnateur administratif et fixant la rémunération s'y rattachant;

ATTENDU QU'à l'exception de la rémunération, les conditions de travail en lien avec le poste n'ont pas été précisées dans ladite résolution;

ATTENDU QU'il y a lieu de rectifier la situation en précisant les conditions de travail autres que la rémunération du poste de coordonnateur administratif;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE les conditions de travail du poste de coordonnateur administratif soient celles prévues au protocole d'entente de *L'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne*, et ce en date de la création du poste.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A71-06-2021
(Ratification du mandat à la firme Le Cabinet RH inc.)

ATTENDU QUE la Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a octroyé de gré à gré un mandat de services professionnels d'avocats à la firme Le Cabinet RH inc. pour des services professionnels juridiques et d'accompagnement en matière de relations de travail, le tout en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu du règlement relatif à la délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires;

ATTENDU QUE le mandat a évolué et qu'il a requis des services additionnels accessoires nécessitant une modification au contrat octroyé et qui n'en change pas la nature;

ATTENDU QUE le coût des services additionnels requis dépasse les limites du pouvoir conféré à la Directrice générale et secrétaire-trésorière de la RAIM;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE la Directrice générale et secrétaire-trésorière a préalablement informé les membres du conseil d'administration de la RAIM de l'octroi de ce contrat;

ATTENDU l'orientation juridique du 7 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le conseil d'administration de la RAIM ratifie l'acceptation donnée par la Directrice générale et secrétaire-trésorière de la RAIM à la modification du mandat à la firme Le Cabinet RH inc. afin de porter le montant du contrat à une somme ne dépassant pas 33 686,33 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A72-06-2021

(Adoption de soumission RAIM-2021-006 – Travaux de construction d'une conduite de contournement avec équipement motorisé sur le boulevard la Pinière)

ATTENDU la résolution 125-10-2020 par laquelle la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a mandaté la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc. pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'une conduite de contournement avec équipement motorisé sur le boulevard de la Pinière;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 28 avril 2021 pour la réalisation des travaux (RAIM-2021-010);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 mai 2021, à savoir :

Nom des soumissionnaires	Prix
Les excavations Michel Chartier inc.	310 538,28 \$ (t.t.c.)
Les constructions CJRB inc.	328 427,24 \$ (t.t.c.)
Groupe Solex inc.	384 077,44 \$ (t.t.c.)
Excavation Villeneuve (2528-4340 Québec inc.)	438 815,00 \$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Les Excavations Michel Chartier inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 2 juin 2021 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 250 000,00 \$ (t.t.c.);

ATTENDU l'analyse technique du 26 mai 2021 de M. Marc-Antoine Giguère, ingénieur de la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc.;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Les excavations Michel Chartier inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 21 juin 2021;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de l'entreprise Les excavations Michel Chartier inc. pour les travaux de construction d'une conduite de contournement avec équipement motorisé sur le boulevard de la Pinière, au montant de 270 092,00 \$ (taxes en sus).

QUE la dépense soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de dix (10) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A73-06-2021
(Adoption de soumission RAIM-2021-011 – Travaux de modification du poste d'eau brute)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a mandaté la firme GBI Experts-Conseils inc. pour les services professionnels pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux de modification du poste d'eau brute;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 19 mai 2021 pour la réalisation des travaux (RAIM-2021-011);

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 juin 2021, à savoir :

Groupe Mécano inc.	714 923,75 \$ t.t.c
Groupe Québeco inc.	771 506,39 \$ t.t.c
Construction Deric inc.	833 880,33 \$ t.t.c
Allen Entrepreneur Général inc.	840 409,76 \$ t.t.c
Nordmec Construction inc.	949 662,46 \$ t.t.c

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Groupe Mécano inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 17 juin 2021 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 881 915,74 \$ (t.t.c.);

ATTENDU l'analyse technique du 16 juin 2021 de M. Nicolas Martin, ingénieur de la firme GBI Experts-Conseils inc.;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Groupe Mécano inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 21 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de Groupe Mécano inc. pour les travaux de modification du poste d'eau brute, au montant de 621 808,00 \$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles au projet d'investissement – Modification du poste de pompage d'eau brute.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A74-06-2021

(Renouvellement (1^{er}) de soumission RAIM-2020-009 – Services d'électricien pour l'entretien, réparations et modifications aux équipements et bâtiments de la RAIM)

ATTENDU la résolution 95-08-2020 adoptée le 24 août 2020, acceptant la soumission de la firme Av-Tech inc. pour les services d'électricien pour l'entretien, réparations et modifications aux équipements et bâtiments de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), pour un contrat d'un (1) an au montant de 167 541,57 \$ (t.t.c.) avec trois (3) options de renouvellement (RAIM-2020-009);

ATTENDU QUE la soumission RAIM-2020-009 couvrait la période d'une année à compter du 24 août 2020 ou à l'atteinte du montant total adjugé selon la première éventualité;

ATTENDU QUE le montant adjugé pourrait être atteint avant la fin de la période d'un an;

ATTENDU QUE la RAIM est satisfaite de la prestation du fournisseur;

ATTENDU QUE l'article 15 du cahier des charges spécifiques prévoit une indexation équivalente au pourcentage de l'IPC pour la région de Montréal pour les douze (12) mois précédant la date de renouvellement du contrat;

ATTENDU QUE l'IPC pour la région de Montréal avec les spécifications mentionnées au devis n'est pas connu actuellement;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Av-Tech inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 21 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte le renouvellement du contrat pour les services d'électricien pour l'entretien, réparations et modifications aux équipements et bâtiments de la RAIM avec la firme Av-Tech inc., et ce pour la période d'une (1) année lorsque le montant adjugé sera atteint ou au plus tard le 24 août 2022, le tout pour un montant total de 145 720,00 \$ plus l'IPC applicable lorsqu'il sera connu, taxes en sus.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A75-06-2021

(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre

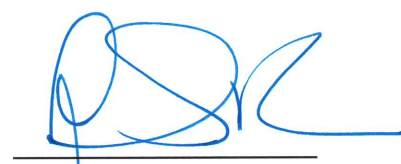
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



Secrétaire-trésorière